

## ■ SEMENCES

**Quinze pays de l'UE ont déjà demandé l'interdiction de la culture d'OGM**

Quinze États membres de l'UE ont déjà demandé l'interdiction sur tout ou une partie de leur territoire de la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM), en application de la nouvelle législation européenne. La Bulgarie, l'Allemagne, Chypre, la Lettonie, la Grèce, la Croatie, la France, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, les Pays-Bas, la Lituanie et l'Italie ont déjà formulé cette requête à la Commission. Le Royaume-Uni l'a également demandé pour l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord, la Belgique pour la Wallonie. Une directive récente a donné jusqu'au 3 octobre aux États membres pour demander l'interdiction sur leur territoire de la culture d'OGM déjà autorisés par l'UE, ou en voie d'autorisation. Leur demande est transmise aux industriels qui ont sollicité ces autorisations et qui peuvent s'opposer à ces restrictions. Dans ce cas, les États membres gardent la possibilité d'invoquer des « motifs sérieux », pour solliciter une interdiction sur leur territoire.

## Une réforme du marché du carbone indispensable

Un rapport recommande, afin de réussir la transition énergétique, de miser sur le marché du carbone, à condition que ce dernier soit mieux géré.

L'association Europartenaires, créée en 1994 par Elizabeth Guigou, députée de Seine-Saint-Denis, et dont l'activité s'apparente à un think-tank, a présenté le 28 septembre un rapport sur les moyens à mettre en œuvre pour réussir la transition énergétique et préparer au mieux la Cop21. Ce dernier plaide principalement pour une réforme du système d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> européen, appelé également ETS (Emissions Trading Scheme) ou encore marché du carbone.

### Les prix du CO<sub>2</sub> doivent atteindre 50-100 €/t

« Le marché des quotas d'émissions de carbone est en lambeaux », a lancé Claude Mandil, directeur du groupe de travail ayant réalisé le rapport et ancien directeur de l'Agence Internationale de l'Énergie. L'expert se réfère au prix du carbone qui touche actuellement le fond, autour de 5-10 €/t, et ne



Claude Mandil, directeur du groupe de travail auteur du rapport. Photo : DR.

permet pas de jouer son rôle incitateur pour investir dans des énergies propres. « Le prix devrait être compris entre 50-100 €/t, afin de financer les technologies de capture de CO<sub>2</sub> », explique le directeur du groupe de travail. La cause de cet état de délabrement est l'absence d'une autorité de gestion qui régule le marché, telle qu'elle existe pour le marché des devises avec la BCE par exemple.

Cette logique Marché permettrait, selon le spécialiste de sélectionner les technologies les plus compétitives en termes d'émissions de carbone. « Les biocarburants de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> génération peuvent

avoir leur place. J'ai quelques doutes quant au bilan carbone de la 1<sup>ère</sup> génération », témoigne Claude Mandil. Par ailleurs, « il faudrait aussi étudier la possibilité de créer un marché en amont de la consommation de carburant. On pourrait, par exemple, faire payer les distributeurs en fonction de la quantité de CO<sub>2</sub> émis par litre qu'ils vendent », ajoute-t-il. Le rapport estime que la contribution climat-énergie (CCE) va dans le bon sens, mais devra être augmentée pour être efficace.

La méthanisation a un rôle à jouer selon l'expert. Le système actuel de tarif de rachat de l'électricité subventionné par le gouvernement peut s'appliquer temporairement, mais pas de manière durable. Le rapport préconise une subvention aux capacités de production, et donc des équipements, plutôt que des soutiens aux prix, susceptibles de créer de fortes distorsions de marché.

Kévin Cler

## Bourse de rentrée : Claude Freyermuth nouveau président du CNCMA

La Bourse de rentrée, organisée par Agro Paris Bourse le 25 septembre sous la rotonde, a permis de réunir 400 professionnels du secteur. Le président, Baudouin Delforge, a rappelé l'objectif de rapprochement des opérateurs de la filière, dans un contexte actuel de marché morose. L'évènement a également été l'occasion de présenter le nouveau président du CNCMA, le Conseil national des courtiers de marchandises assermentés, Claude Freyermuth, en remplacement de Robert Brun. Son objectif : moderniser le métier. « Il faut reconstruire l'image des courtiers et faire progresser la profession. En 2014, avec les difficultés qu'a connues la collecte de blé, on a pu constater tout l'intérêt du courtier dans la sécurisation des contrats ». L'accent va également être mis sur la forma-



Aux côtés de Baudouin Delforge (à droite), le nouveau président du CNCMA Claude Freyermuth. Photo : K. C.

tion. À ce titre, une session sur les contrats incograins, organisée par la Sacaip, (Société auxiliaire de la Chambre arbitrale internationale de Paris) aura lieu sur Paris les 19 et 20 novembre prochain. Les 6 octobre et 3 novembre 2015, des formations à la préparation de l'examen d'aptitude à la fonction de courtier assermenté auront lieu dans les locaux du CNCMA. L'examen se déroulera le 17 novembre 2015. K. C.

## Gestion de l'eau : passer du « rapport de force » à la « relation de confiance »

Le colloque "Eau & semences", qui s'est tenu le 30 septembre à Paris, a été l'occasion de rappeler que l'irrigation est un facteur essentiel de rendement en production de semence. « On ne pourra pas se contenter d'une politique de sobriété de la ressource en eau, a affirmé Xavier Beulin dans son allocution de clôture. Son efficacité ne doit pas signifier le recul sur la question de sa mobilisation. »

### Partager, le maître-mot

Pour mettre en place une politique de stockage de l'eau et d'une irrigation qui permette de répondre aux besoins agricoles, tout en respectant les différents usages, François Mitteault, directeur de l'Eau au sein du ministère de l'Écologie, propose de passer d'« un fonctionnement de gestion de crise de la dis-

ponibilité en eau, basé sur le rapport de force » à « un nouveau type de fonctionnement, nécessitant un minimum de rapport de confiance, qui permette de partager des objectifs quant au bon état de la masse de l'eau à la fois quantitative et qualitative ». Et d'ajouter : « Le projet territorial est une forme d'outil tout à fait adapté à développer ce type de nouveau rapport. La réduction d'échelle permet d'arriver à davantage de consensus, la réalité du terrain étant plus vite partagée. »

« Chiche ! », a lancé Xavier Beulin, avant d'ajouter : « J'espère que le groupe pluridisciplinaire "Nitrates autrement" soit une préfiguration de cette autre manière de fonctionner sur nos territoires et que le mot collégial prenne tout sens. »

Karine Floquet